

# Procès-Verbal de la réunion du 22 février 2016

Le dix-sept février deux mille seize, une convocation est adressée individuellement à chaque Conseiller municipal pour une réunion prévue le **vingt-deux février deux mille seize**, à vingt heures trente minutes, salle de la Mairie.



## ORDRE DU JOUR

- Défense incendie dans les villages – demandes de subventions et DETR
- Mise en conformité de l'accessibilité des bâtiments publics – demandes de subventions et DETR
- Sécurisation et accessibilité rue des 3 vallées et chemin piétonnier rue Mélusine - demandes de subventions et DETR
- Personnel communal – création/suppression d'un emploi
- Questions diverses



**L'an deux mille seize, le vingt-deux février**, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni salle de la Mairie, sous la présidence de M. Claude LITT, Maire, assisté de M. Thierry BILLEROT, secrétaire de mairie.

**Étaient présents** : LITT Claude, ROY Estelle, TERRIÈRE Eric,

BELLINI Bruno, DEBENEST OLIVIER Fabienne, DURIVault David, LE REST Marie-Gwénaëlle, MARCHOUX Éric, QUINTARD Dominique.

**Étaient absents représentés** : BRAULT Olivier (MARCHOUX Eric), MARTIN Cécile (LE REST Marie-Gwénaëlle), TEIXEIRA RIBARDIÈRE Claudine (DURIVault David),

**Étaient absents excusés** : DAUNIZEAU Bénédicte, DUPUIS Fabrice, MACOUIN Bernard.

M. Eric TERRIÈRE a été élu Secrétaire de séance.

### Adoption du procès-verbal de la réunion du 8 février 2016

Le Président soumet aux membres présents à la réunion du 8 février 2016, le procès-verbal s'y rattachant.

Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

**N° 2016.02.22 - 019 – Défense incendie dans les villages**  
**Demandes de subventions**

Monsieur le Maire rappelle le projet d'implanter des réserves incendie pour lutter contre ce risque dans les villages et hameaux qui ne peuvent pas être équipés de bornes pouvant permettre un débit suffisant.

Ces réserves sont constituées de citernes souples homologuées et implantées sur terrain communal ou privé (avec convention d'occupation).

Après terrassement, l'enceinte serait clôturée et verrouillée selon dispositif homologué par le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Vienne.

Monsieur le Maire propose d'équiper en 2016 les hameaux des Quintardières et du Châtaignier.

Il informe le Conseil municipal du détail estimatif des travaux et acquisitions :

<b>Programmation 2016</b> <b>Hameaux des Quintardières et du Châtaignier</b>	dépenses	
	HT	TTC
• Terrassement	8 000.00 €	9 600.00 €
• Fournitures de 2 citernes souples réserves incendie	9 000.00 €	10 800.00 €
• Clôtures (1.50 m) et portillons	5 000.00 €	6 000.00 €
• Divers terrains, branchements et imprévus	2 000.00 €	2 400.00 €
Montant total de la programmation 2016	<b>24 000.00 €</b>	<b>28 800.00 €</b>

Monsieur le Maire précise qu'il convient de solliciter des subventions sur ces bases auprès de :

- l'Etat au titre de la DETR
- la Région au titre du nouveau plan d'aides aux communes
- le Département au titre du nouveau plan d'aide aux communes.

Le plan de financement pourrait être ainsi défini :

<b>Montant total HT de la programmation 2016</b>	<b>24 000.00 €</b>
Etat – DETR 33% du HT	7 920.00 €
Région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes      à solliciter 27%	6 480.00 €
Département de la Vienne                                      à solliciter 20%	4 800.00 €
<i>Autofinancement communal (minimum 20% du HT)</i>	<i>4 800.00 €</i>

<b>Montant TVA de la programmation 2016</b>	<b>4 800.00 €</b>
Récupération FCTVA (taux 16.404% du TTC)	4 724.35 €
Autofinancement communal sur TVA	75.65 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la programmation 2016 avec l'implantation de réserves incendie dans les hameaux des Quintardières et du Châtaignier pour un montant total de **24 000.00 € HT**, soit **28 800.00 € TTC**,
- sollicite les subventions suivantes auprès de :
  - l'Etat au titre de la DETR
  - la Région au titre du nouveau plan d'aides aux communes
  - le Département au titre du nouveau plan d'aides aux communes.

**N° 2016.02.22 - 020 – Mise en conformité de l'accessibilité des bâtiments publics**  
**Demandes de subventions**

Monsieur le Maire rappelle la programmation 2016 des travaux à réaliser dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmé.

Il rappelle au Conseil municipal le détail des travaux envisagés :

Bâtiment	Titre de l'écart	Localisation	Observations	Coût prévu
<b>Réalisations 2016</b>				
MAIRIE + AGENCE POS- TALE	Largeur de porte insuffisante	SAS entrée	Bloc porte à 2 vantaux de 60cm seulement et bloc porte à 2 vantaux de 75cm seulement.	2800
MAIRIE + AGENCE POS- TALE	Escalier insuffisamment équipé	Accès R+1	L'escalier n'est pas équipé des éléments suivants:  Absence de bande d'appel à la vigilance en partie haute  La première et la dernière contre-marche ne sont pas de couleur contrastée  La main courante n'est pas située entre 0.8m et 1m de hauteur et ne dépasse pas de la longueur d'une marche en parties hautes et basses de l'escalier.  Les nez de marches ne sont pas de couleur contrastée.	3200

MAIRIE + AGENCE POS- TALE	- Mobilier non adapté	Accueil Mairie	Absence de tablette permettant les fonctions écrire et utiliser un clavier.	700
		Accueil La Poste		
SALLE DES FETES/ FOYER/ CANTINE/ BI- BLIOTHEQUE	- Groupe de marche insuffisamment équipé	Devant la biblio- thèque	Absence de nez de marche et de contremarches de couleur contrastée	500
			Absence de bande d'éveil à la vigi- lance à 50cm de la première marche.	
SALLE DES FETES/ FOYER/ CANTINE/ BI- BLIOTHEQUE	- Escalier insuffisam- ment équipé	Devant l'entrée de la salle des Fêtes	Absence de nez de marche et de première et dernière contremarches de couleur contrastée	3500
			Absence de bande d'éveil à la vigi- lance à 50cm de la première marche.	
			Absence de main courante de chaque côté dépassant de la lon- gueur d'une marche.	
SALLE DES FETES FOYER / CANTINE BIBLIO- THEQUE	- Ressaut trop impor- tant	Seuil de la porte d'entrée de la salle	Présence d'un ressaut de 3cm de hauteur.	700
SALLE ASSOCIA- TIVE DE LA MO- RINIÈRE	- Escalier insuffisam- ment équipé	Accès R+1	L'escalier n'est pas équipé des élé- ments suivants:  - Absence de bande d'appel à la vigilance en partie haute  - La première et la dernière contre- marche ne sont pas de couleur con- trastée  - La main courante ne dépasse pas, horizontalement, de la longueur d'une marche en parties hautes et basses de l'escalier.  - Les nez de marches ne sont pas de couleur contrastée	1600
SALLE ASSOCIA- TIVE DE LA MORINIÈRE	- Sonnette non adap- tée	Entrée	Elle ne dispose pas d'une signalisa- tion sonore et n'est pas identifiée.	100
EGLISE	- Ressaut trop impor- tant	Allée intérieure	Présence d'un ressaut légèrement chanfreiné de 10cm de hauteur.	1200
EGLISE	- Escalier insuffisam- ment équipé	3 entrées/sorties	Les escaliers en pierre ne disposent pas de mains courantes réglemen- taires et des équipements pour les personnes malvoyantes (nez de marche contrastée, contremarche contrastée, bande d'éveil).	5000
AIRE DE JEUX	- Absence de chemi- nement accessible	De la route jusqu'à l'aire de Jeux, table, banc.	Présence d'un engazonnement total et d'un trottoir à franchir depuis la route.	1200
CIMETIERE	- Sol parfois trop meuble	Allées princi- pales	La présence d'une couche de gra- viers limite la circulation des per- sonnes Utilisatrice de fauteuil rou- lant.	

CIMETIERE	- Type de poignée non adapté	Portail	Présence d'une poignée tournante gênante pour une personne ayant des difficultés à faire un geste de rotation du poignet.	150
AIRE DE JEUX - BASKET, TENNIS, STRUCTURE ENFANTS	- Absence de cheminement accessible	Liaison parking terrain de basket Liaison parking terrain de tennis Liaison parking aire de jeux enfants	Le sol est parfois meuble (graviers) ou peu roulant (gazon). Présence d'une chaîne métallique et d'un passage inférieur à 90cm de largeur sur le côté. Aire de jeux enfants en partie haute de la parcelle desservie par un espace engazonné et une pente importante.	2500
VESTIAIRES ET STADE DE FOOTBALL	- Sol détérioré	Près des sanitaires - jonction béton/graviers		600
VESTIAIRES ET STADE DE FOOTBALL	- Ressaut trop important	Entrée 2 vestiaires	Présence d'un ressaut de 6cm de hauteur au droit du seuil de porte.	3500
VESTIAIRES ET STADE DE FOOTBALL	- Equipement mal positionné	2 Vestiaires	Les portes manteaux sont situés à plus de 1.30m de hauteur.	100
			<b>Réalisations 2016</b>	
			<b>Montant HT</b>	<b>27 350 €</b>
			<b>Montant TTC</b>	<b>32 820 €</b>

Monsieur le Maire précise qu'il convient de solliciter des subventions sur ces bases auprès de :

- l'Etat au titre de la DETR
- la Région au titre du nouveau plan d'aides aux communes
- le Département au titre du nouveau plan d'aides aux communes.

Le plan de financement pourrait être ainsi défini :

<b>Montant total HT de la programmation 2016</b>	<b>27 350.00 €</b>
Etat – DETR 33% du HT	9 025.50 €
Région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes à solliciter 27%	7 384.50 €
Département de la Vienne à solliciter 20%	5 470.00 €
<i>Autofinancement communal (minimum 20% du HT)</i>	<i>5 470.00 €</i>

<b>Montant TVA de la programmation 2016</b>	<b>5 470.00 €</b>
Récupération FCTVA (taux 16.404% du TTC)	5 383.79 €
Autofinancement communal sur TVA	86.21 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la programmation 2016 des travaux à réaliser dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmé pour un montant total de **27350.00 € HT**, soit **32 820. € TTC**,
- sollicite les subventions suivantes auprès de :
  - l'Etat au titre de la DETR
  - la Région au titre du nouveau plan d'aides aux communes
  - le Département au titre du nouveau plan d'aides aux communes.

**N° 2016.02.22 - 021 – Sécurisation et accessibilité rue des 3 vallées  
et chemin piétonnier rue Mélusine  
Demandes de subventions**

Monsieur le Maire rappelle le projet de sécurisation des voies routières et piétonnes du Bourg qui pourrait être retenu pour 2016 et plus particulièrement la poursuite des travaux avec la rue des 3 Vallées (tranche ferme et tranche conditionnelle 1) et le chemin piétonnier du Pinnacle (tranche conditionnelle 2).

Il informe le Conseil municipal du détail estimatif des travaux réalisé par le Groupe Etude Michel NICOLET de NIORT :

<b>Programmation 2016</b>	Travaux de sécurisation	
	HT	TTC
Tranche ferme : <ul style="list-style-type: none"> <li>• du chemin piétonnier du Champ de la Croix à l'écluse prévue en face de la propriété cadastrée G 435</li> </ul>	19 662.00 €	23 594.40 €
Tranche conditionnelle 1 : <ul style="list-style-type: none"> <li>• de l'écluse prévue en face de la propriété cadastrée G 435 au carrefour de la rue de la Gaud</li> </ul>	26 226.50 €	31 471.80 €
Tranche conditionnelle 2 : <ul style="list-style-type: none"> <li>• chemin piétonnier du Pinnacle</li> </ul>	16 337.00 €	19 604.40 €
<b>Total</b>	<b>62 225.50 €</b>	<b>74 670.60 €</b>
imprévus	5 000.00 €	6 000.00 €
Honoraires MO	4 985.00 €	5 982.00 €
Montant total de la programmation 2016	<b>72 210.50 €</b>	<b>86 652.60 €</b>

Monsieur le Maire précise qu'il convient de solliciter des subventions sur ces bases auprès de :

- l'Etat au titre de la DETR
- la Région au titre du nouveau plan d'aides aux communes
- un Parlementaire au titre de la Dotation d'Action Parlementaire
- le Département au titre du nouveau plan d'aides aux communes.

Le plan de financement pourrait être ainsi défini :

<b>Montant total HT de la programmation 2016</b>	<b>72 210.50 €</b>
Etat – DETR 33% du HT	23 829.47 €
Région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes      à solliciter 20%	14 442.10 €
Département de la Vienne                                      à solliciter 20%	14 442.10 €
Dotation Action Parlementaire                                      à solliciter 7%	5 054.73 €
Autofinancement communal (minimum 20% du HT)	14 442.10 €

<b>Montant TVA de la programmation 2016</b>	<b>14 442.10 €</b>
Récupération FCTVA (taux 16.404% du TTC)	14 214.49 €
Autofinancement communal sur TVA	227.61 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la programmation 2016 avec la poursuite des travaux avec la rue des 3 Vallées (tranche ferme et tranche conditionnelle 1) et le chemin piétonnier du Pinnacle (tranche conditionnelle 2) pour un montant total de **72 210.50 € HT**, soit **86 652.60 € TTC**,
- sollicite les subventions suivantes auprès de :
  - l'Etat au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux
  - la Région au titre du nouveau plan d'aides aux communes
  - un Parlementaire au titre de la Dotation d'Action Parlementaire
  - le Département au titre du nouveau plan d'aides aux communes.

**N° 2016.02.22 - 022 – Personnel communal**

**Création / suppression d'un poste**

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Vu la délibération n°2014-15.12 – 139 en date du 15 décembre 2014, sur une décision de création d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe au 15 mars 2015 et les motifs invoqués,

Vu la délibération n°2016.01.11 – 002, en date du 11 janvier 2016, sur l'augmentation du temps de travail d'un agent du service technique au 15 mars 2016 et les motifs invoqués,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 31 août 2015,

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du 11 février 2016 sur l'augmentation du temps de travail du poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe de Monsieur ROUSSEAU Florent à temps plein,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet au 15 mars 2016, motivé par le départ en retraite d'un agent du service technique au 30 avril 2016,

Considérant qu'il serait nécessaire de proposer à l'avis du prochain Comité Technique Paritaire la suppression d'un emploi d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (22/35<sup>ème</sup>), en raison de la création d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet au 15 mars 2016,

Considérant qu'il serait nécessaire de proposer à l'avis du prochain Comité Technique Paritaire la suppression d'un emploi d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet en raison du départ en retraite au 30 avril 2016 de l'agent employé à ce poste,

Le Maire propose à l'assemblée,

### Fonctionnaires

- la création d'un emploi d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, à compter du 15 mars 2016,

- de présenter à l'avis du prochain Comité Technique Paritaire, la suppression d'un emploi d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe permanent à temps non complet à raison de 22 heures hebdomadaires, en raison de la création d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet au 15 mars 2016,

- de présenter à l'avis du Comité Technique Paritaire, la suppression d'un emploi d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe permanent à temps complet en raison du départ en retraite au 30 avril 2016 de l'agent employé à ce poste,

Le tableau des emplois sera ainsi modifié à compter du **15 mars 2016** :

Agents permanents	Filière Technique							
	Ancien effectif				Nouvel effectif			
	Nbre poste		Temps travail hebdo		Nbre poste		Temps travail hebdo	
	pourvu	Non pourvu	pourvu	Non pourvu	pourvu	Non pourvu	pourvu	Non pourvu
Cadre d'emploi : <b>adjoints techniques</b>								
Grades :								
<b>Adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe</b>	1		35		1		35	
<b>Adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe</b>	1		22			1		22
<b>Adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe</b>	1		22		1		22	
<b>Adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe</b>	1		10.5		1		10.5	
<b>Adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe</b>	1		4.4		1		4.4	
<b>Adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe</b>					1		35	
<b>total</b>	5		93.9		5	1	106.9	22



Agents permanents	Filière Administrative								
Cadre d'emploi : <b>Rédacteur</b>									
Grade :									
<b>Rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe</b>	1		35		1		35		
<b>total</b>	1		35		1		35		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** : d'adopter à l'unanimité des membres présents et représentés les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

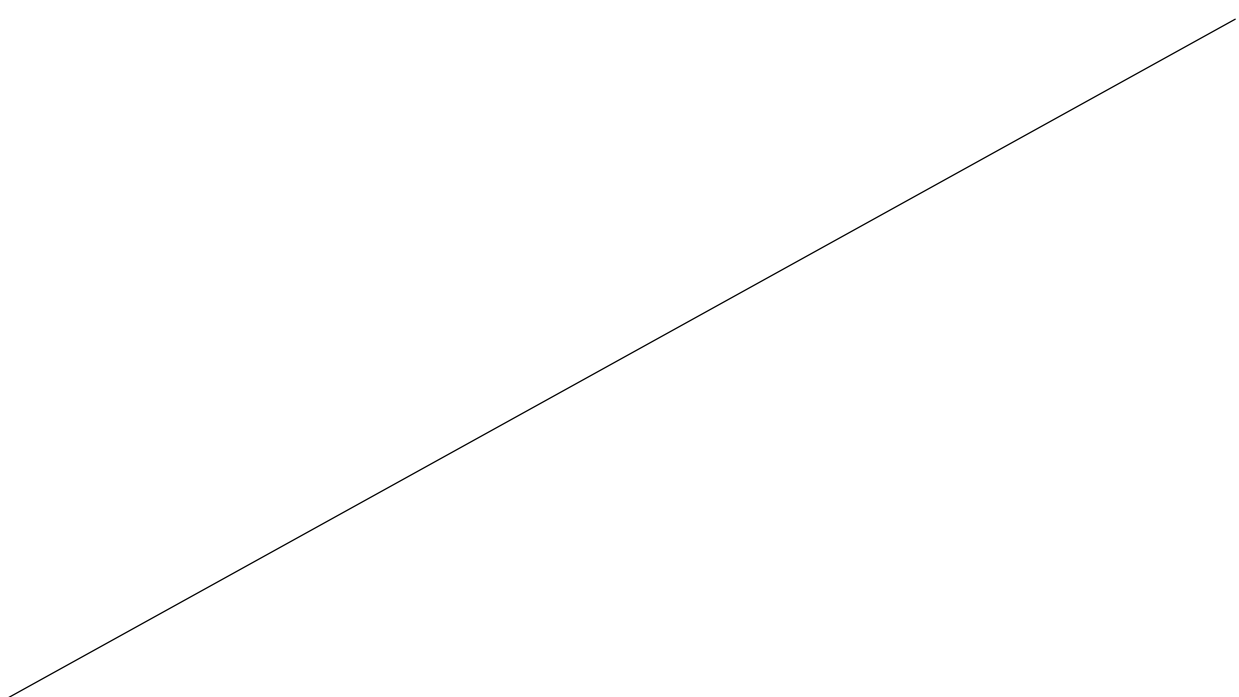
Les propositions de suppressions du poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps plein et du poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (22/35<sup>ème</sup>) seront proposées à l'avis du prochain Comité Technique Paritaire.

### Questions diverses

Salle d'archives : Il est précisé que la salle associative au 1<sup>er</sup> étage de la Mairie (au-dessus du dortoir de la maternelle) a été réhabilitée par les agents. La salle est prête à accueillir des archives. Pour ce faire, l'achat d'étagères devra être envisagé.

Réseau secondaire de chauffage : Monsieur le Maire informe qu'une expertise va avoir lieu avant la réparation pour déterminer les responsabilités des entreprises intervenues sur le chantier.

.



**Tableau récapitulatif des délibérations du Conseil municipal  
en date du 22 février 2016**

2016.02.22 – 019	Défense incendie dans les villages - Demandes de subventions
2016.02.22 – 020	Mise en conformité de l'accessibilité des bâtiments publics - Demandes de subventions
2016.02.22 – 021	Sécurisation et accessibilité rue des 3 vallées - et chemin piétonnier rue Mélusine - Demandes de subventions
2016.02.22 – 022	Personnel communal - Création / suppression d'un poste
	Questions diverses

Ont signé au registre :

Monsieur Claude LITT	Madame Estelle ROY	Monsieur Éric TERRIÈRE
Madame Bénédicte DAUNIZEAU Absente excusée	Monsieur Bruno BELLINI	Monsieur Olivier BRAULT Absent représenté
Madame Fabienne DEBENEST-OLIVIER	Monsieur Fabrice DUPUIS Absent excusé	Monsieur David DURIVault
Madame Marie Gwenaëlle LE REST	Monsieur Bernard MACOUIN Absent excusé	Monsieur Éric MARCHOUX
Madame Cécile MARTIN Absente représentée	Monsieur Dominique QUINTARD	Madame Claudine TEIXEIRA-RIBARDIÈRE Absente représentée